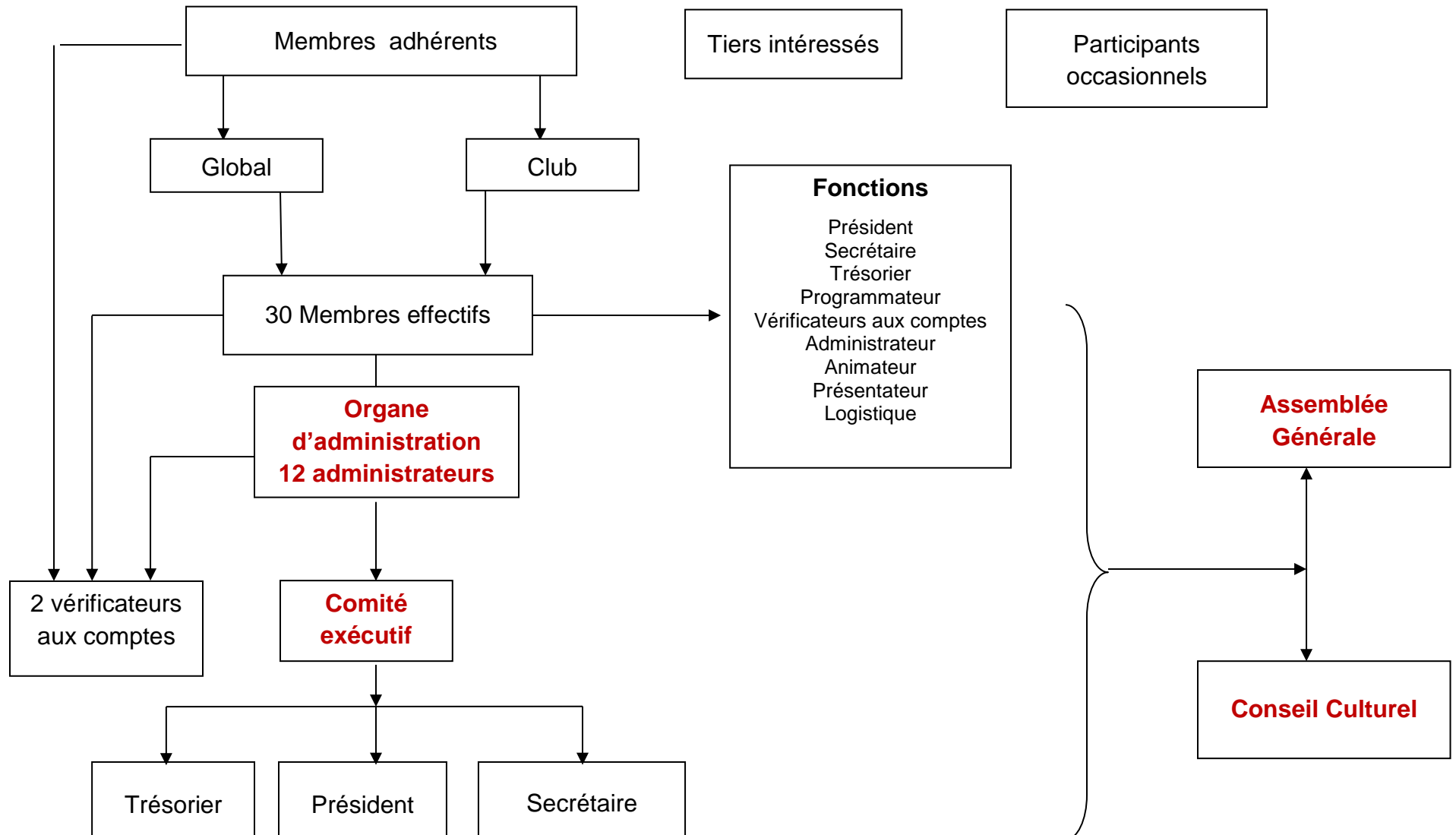


ASSOCIATION SENIORS – SAINT-GHISLAIN

Structure de l'association



ASSOCIATION SENIORS – SAINT-GHISLAIN

Les ASBL font désormais partie intégrante du nouveau [code des sociétés et des associations](#). La loi sur les associations, texte de référence pour les ASBL jusqu'ici, n'est désormais plus d'application. Savez-vous que **les ASBL pourront désormais faire faillite ?** Voir que leurs **administrateurs pourront voir leur responsabilité engagée** de manière plus étendue ?

Au sens de la loi, les **Bénéficiaires Effectifs d'une ASBL** sont la /les personnes physiques **qui** contrôlent de droit ou de fait l'**ASBL** (voir Annexe 1)

- Le Code s'appliquera intégralement aux nouvelles sociétés et associations à compter du 1 mai 2019. Les personnes morales existantes peuvent opter pour être soumises au nouveau régime à partir du 1 mai 2019.
- Les personnes morales existantes seront soumises au nouveau Code à compter du 1 janvier 2020. Les dispositions impératives s'appliqueront à partir de ce moment (par exemple les règles sur la distribution des bénéfices dans la SRL), mais pour les autres dispositions, les personnes morales existantes peuvent attendre la prochaine modification de leurs statuts pour s'adapter au Code, étant entendu qu'elles devront se conformer pleinement au Code dès le 1 janvier 2024.